

# La date limite d'inscription pour l'aide de la FEMA est reportée au 7 novembre

---

Release Date: octobre 3, 2022

Les locataires et les propriétaires de **la ville de St. Louis, du comté de St. Louis et du comté de St. Charles** qui ont été touchés par les inondations soudaines du 25 au 28 juillet ont maintenant jusqu'au **lundi 7 novembre 2022** pour demander l'aide en cas de catastrophe de la FEMA. Au 3 octobre 2022, la FEMA a approuvé plus de 36,4 millions de dollars au titre des aides individuelles à plus de 11 900 ménages dans la région de Saint-Louis.

Faites une demande en ligne à [DisasterAssistance.gov](https://DisasterAssistance.gov), en appelant le 800-621-3362 ou à l'aide de [l'appli mobile de la FEMA](#).

Si vous utilisez un service de relais, tel qu'un relais vidéo (VRS), un téléphone sous-titré ou un autre service, veuillez en communiquer le numéro à FEMA.

Pour les besoins non couverts par une assurance ou d'autres sources, la FEMA peut être en mesure d'offrir des fonds d'aide individuelle suivants qui ne doivent pas être remboursés :

- **Aide à la location** si vous devez déménager en raison de dégâts dus aux inondations
- Des dommages à **des biens personnels**, ou leur destruction du fait des inondations
- **Le remboursement de frais de logement** si vous avez dû vous loger dans un hôtel à titre temporaire
- **Des réparations de base au logement pour les propriétaires** dont la résidence principale a été endommagée par les inondations
- **D'autres besoins importants** dus aux inondations récentes

En plus de l'assistance indiquée, veuillez noter ce qui suit :

- **une seule demande par ménage**
- **la FEMA ne prend pas en charge le coût des aliments perdus ou gâchés**



**FEMA**

Page 1 of 3

- **La loi interdit à la FEMA de couvrir des frais déjà pris en charge par une assurance ou une aide en provenance d'autres sources.**

Lorsque vous faites une demande auprès de la FEMA, munissez-vous des informations suivantes :

- Numéro de téléphone où vous pouvez être contacté
- Adresse au moment de l'inondation
- Adresse où vous séjournez actuellement
- Numéro de sécurité sociale d'un membre du ménage
- Liste de base des dommages et pertes
- Informations bancaires si vous choisissez le virement direct des fonds de la FEMA
- Informations sur l'assurance si vous avez une assurance, notamment le numéro de la police

Si vous avez une assurance propriétaire, locataire ou dégâts des eaux, vous devez déposer une demande d'indemnisation dès que possible. La FEMA ne peut pas couvrir des dommages déjà couverts par les prestations d'une assurance. Si votre police ne couvre pas tous vos dommages, il est possible que vous puissiez bénéficier d'une aide fédérale.

N'oubliez de conserver les reçus de tous les achats liés au nettoyage et aux réparations.

Pour accéder à une vidéo sur les modalités de demande d'assistance, consultez [youtube.com/watch?v=WZGpWI2RCNw](https://www.youtube.com/watch?v=WZGpWI2RCNw).

Pour obtenir les dernières informations de la FEMA, suivez [@FEMAreion7](https://twitter.com/FEMAreion7) sur Twitter, et activez les notifications mobiles. Consultez la page sur les catastrophes à [fema.gov/disaster/4665](https://fema.gov/disaster/4665).

Pour obtenir les dernières informations de l'agence des urgences du Missouri (Missouri State Emergency Management Agency, SEMA), suivez [@MOSEMA](https://twitter.com/MOSEMA)



**FEMA**

Page 2 of 3

sur Twitter, et activez les notifications mobiles. [Recovery.MO.gov](https://www.recovery.mo.gov) reste la principale source d'informations pour aider les habitants du Missouri à se renseigner sur les catastrophes et localiser les ressources correspondantes.



**FEMA**

Page 3 of 3